

Urgence secourisme

Action sociale

Santé

Formation

Action internationale

croix-rouge française



DEMANDE

DE

DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS

DEMANDE DE DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS

Comment remplir la demande ?

Les pages suivantes vont nous permettre de répondre au mieux à vos attentes en proposant un dispositif dimensionné par rapport aux risques liés à votre manifestation :

- Les caractéristiques du site et des alentours sont des éléments essentiels ;
 - On entend par « acteurs » les personnes directement concernées par la manifestation (ex : les sportifs engagés sur un tournoi, les participants à une soirée dansante ...) ;
 - On entend par « public » les personnes présentes sur le site de la manifestation sans y participer directement (ex : les supporters d'une équipe, le public d'un spectacle ...).
- Votre demande peut concerner les acteurs et/ou le public de votre manifestation.

Nos engagements

Nous établissons un projet de convention et un devis en fonction des éléments renseignés, c'est pourquoi la demande doit être remplie le plus précisément possible.

Les demandes doivent être faites au moins un mois avant la manifestation pour disposer des délais nécessaires pour préparer ce dispositif et obtenir l'agrément départemental.

Les dispositifs prévisionnels de secours sont assurés par des secouristes bénévoles, titulaires du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 et 2. L'indemnité qui vous sera demandée nous permet d'acheter et d'entretenir le matériel et participe à la formation continue des secouristes.

Cadre juridique

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la loi de modernisation de la sécurité civile (*Loi n° 2004-811 du 13 août 2004*) confie l'organisation des dispositifs prévisionnels de secours aux associations de sécurité civile agréées.

La Croix-Rouge française est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour tous les types de dispositifs de secours (*Arrêté du 15 septembre 2006 modifié portant agrément de sécurité civile pour la Croix-Rouge Française*).

Le dimensionnement des dispositifs prévisionnels de secours est fixé par le Référentiel National relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours (*Arrêté du 7 novembre 2006 du Ministère de l'Intérieur*).

Grille d'évaluation des risques

Annexe POS 06-015H20 v 2.1



croix-rouge française

Fiche de renseignements pour la mise en place
d'un Dispositif Prévisionnel de Secours

Cadre réservé à l'Unité Croix-Rouge française			
Date d'arrivée de la demande de DPS / /	Date d'envoi de la fiche de renseignements du DPS / /	Date de retour de la fiche de renseignements du D.P.S / /	
Contacts par téléphone avec l'organisation	Oui Non	date et heure	date et heure
Contacts par courriel avec l'organisation	Oui Non	date et heure	date et heure
Visite et analyse du site de la manifestation	Oui Non	date et heure	
Envoi de la demande d'agrément à la DDUS	Télécopie Courriel	date et heure	
Agrément départemental	date et heure	numéro d'agrément	

1 Organisme demandeur

Raison sociale :

Catégorie : Société commerciale ou CCI Association ou Fondation Municipalité ou structure intercommunale
Préfecture ou Administration de l'État Conseil Général Conseil Régional Autre :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Télécopie : Courriel :

Dossier suivi par : Fonction :

Représentant légal : Fonction :

2 Caractéristiques de la manifestation

Nom : Activité / Type :

Date(s) : Manifestation sur plusieurs jours : Oui Non

Horaires : Manifestation sur plusieurs sites : Oui Non

Nom du contact sur place : Téléphone fixe :

Fonction du contact : Téléphone portable :

Adresse de la manifestation:
(précisez si plusieurs sites).....

Circuit : Oui Non Si oui : Ouvert Fermé

Superficie : Distance maximale entre les 2 points les plus éloignés :

Risque(s) particulier(s) :

3 Caractéristiques environnement et accessibilité du site (Cochez la case correspondante) E1

Structure Permanente, (bâtiment, salle en dur,...) voie publique avec accès dégagés	0.25
Structure Non permanente, (gradins, tribunes, chapiteaux,...) espace naturels ≤ 2 hectares ; brancardage 150 m < longueur ≤ 300 m ; terrain en pente sur plus de 100 m	0.30
Espace naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha, brancardage 150 m < longueur ≤ 300 m ; terrain en pente sur plus de 100 m ; autres conditions d'accès difficile	0.35
Espace naturels : surface > 5 ha ; brancardages : longueur > 600 m ; terrain en pente sur plus de 300 m ; autres conditions d'accès difficiles ; progression des secours rendu difficile par la présence du public	0.40

4 Délais d'interventions des secours publics (Cochez la case correspondante) E2

≤ 10 minutes	0.25
> 10 minutes et ≤ 20 minutes.....	0.30
> 20 minutes et ≤ 30 minutes	0.35
> 30 minutes (pas de point d'alerte et de premiers secours)	0.40

5 Autre(s) secours présent sur place et Administratif (Cochez la case correspondante)

Médecin : Téléphone :
 Infirmier Kinésithérapeute Ambulancier privé Arrêté municipal et/ou préfectoral Plan du site
 SMUR SP Police Gendarmerie Avis commission de sécurité Annuaire tél.

Informations complémentaires :

Repas des secouristes fournis par l'organisateur : Oui Non Autre :
 Local dédié aux secours prévu par l'organisateur : Oui Non Prévoir une tente de secours : Oui Non
 Source électrique à disposition de la zone de secours : Oui Non

6 Nature de la demande pour les acteurs (Uniquement si dispositif Acteurs souhaité)

Acteurs
Demande de Dispositif Acteurs : Oui Non Tranche d'âge :
 Catégorie d'Acteurs : Professionnels Amateurs Mixtes Effectif d'acteurs :
Contrainte(s) imposée(s) par/à l'organisateur :
 Mise en place de : équipe(s) secouriste(s) répartie(s) ainsi :
 équipe(s) de poste de binôme(s) dépendant équipe(s) d'intervention
 secours d'une équipe

7 Nature de la demande pour le public (Uniquement si dispositif Public souhaité)

Public
Demande de Dispositif Public : Oui Non Tranche d'âge :
 Durée de présence du public : Effectif max. instantané du public (P1):
Type de public :
Public Assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique **P2 0.25**
Public debout : cérém., culturelle, réunion publique, restauration, expo., foire, salon, comice agri. **0.30**
Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, Rdv sportif avec protection du public **0.35**
Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, féria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, événement se déroulant sur plusieurs jour avec présence permanente du public **0.40**
 Personnes ayant des besoins particuliers :
 Présence de personnes handicapées Oui Non Présence de «VIP» Oui Non

8 Nature de la demande pour les vecteurs d'évacuations

Nombre de véhicules de premiers secours à personnes affecté aux évacuations vers un milieu hospitalier :

9 Calcul de l'indice de risque (Uniquement si dispositif Public)

Niveau de risque	Faible – 0.25	Modéré – 0.30	Moyen – 0.35	Elevé – 0.40
Indicateur P2				
Indicateur E1				
Indicateur E2				
Indice total du risque : $i = P2 + E1 + E2 = \dots + \dots + \dots = \dots$				

10 Effectif prévisible déclaré du public (Uniquement si dispositif Public)

Nombre de public attendu – P1 =
 Si P1 est ≤ 100.000 personnes, alors P = P1
 Si P1 est > 100.000 personnes, alors P = 100.000 + [(P1 – 100.000) / 2] =

11 Calcul du Ratio d'Intervenants Secouristes (RIS) (Uniquement si dispositif Public)

Ratio d'Intervenants Secouristes : **RIS = i X (P / 1000) =**
 Effectifs pair d'intervenant secouristes =

Cadre réservé à la CRF

Croix-Rouge française, Unité

Pour l'organisme demandeur :
 date et signature

Unité locale de Lille
10/12 Place Guy Dampierre – 59000 LILLE
Tél : 03.20.16.98.60 – Fax : 03.20.53.67.16

Numéro d'alerte 24h/24 : 03 20 57 53 94

croix-rouge française 